

## Faire face, debout et ensemble

Elle se termine dans l'horreur et la barbarie, comme elle a commencé : 2015 aura vraiment été une *annus horribilis*. Nous nous associons à la peine et au deuil de tous les proches des victimes et des blessés. Comme vous, nous avons dû faire face aux questions de nos élèves, qui parfois restent pour nous aussi sans réponse. Alors, nous avons fait ce que nous savons faire : rassurer, expliquer, laisser la parole aux élèves, déconstruire les clichés et les préjugés, réaffirmer les valeurs qui nous tiennent à cœur et qui nous permettent de vivre ensemble.

Si le besoin de sécurité est important, il est inadmissible de s'appuyer sur les mesures de l'Etat d'Urgence pour interdire les manifestations citoyennes et multiplier les perquisitions qui n'ont rien à voir avec le terrorisme.

L'école est primordiale au sein de notre société, comme le sont les services publics qu'il faut préserver, développer. Il faut, grâce à notre école, construire une société plus égalitaire, plus ouverte et tolérante, pour résister à la peur et à la tentation du repli sur soi. C'est bien là aussi notre conception de l'action syndicale : œuvrer, collectivement, pour davantage de paix, de fraternité et de justice sociale.

Voilà pourquoi il faut lutter contre la fuite des élèves vers le privé (qui contribue aux clivages sociaux), voilà pourquoi il faut résister contre des réformes qui s'avèrent nocives. Le bilan de la réforme Chatel du lycée va enfin (peut-être!) paraître ; tout ce que les lycéens et leurs enseignants ont subi, ce sont les collégiens et leurs professeurs qui s'apprêtent à l'endurer : on applique les mêmes recettes, bien que leurs effets soient délétères.

Le secrétariat académique du SNES-FSU



## SOMMAIRE

Edito.....	P. 1
Langues vivantes et la réforme du collège	
La vie démocratique du SNES-FSU.....	P. 2
Réforme du collège : poursuivre la lutte..	P. 3
Compte-rendu du stage métier	
<b>Management</b> .....	P. 4
Stage CHS-CT 9 février 2016.....	P. 5
Retraités : CFDT et SGEN signent Stage TZR du 26 novembre	
CIO demain rentrée 2016 on ferme !.....	P. 6
<b>L'arlésienne du bilan de la réforme des lycées</b> .....	P. 7
En direct des établissements Calendrier des CAPA et GT	
<b>Allègements et postes adaptés</b> .....	P. 8

Notre journal académique n'est plus envoyé  
aux collègues dont l'adhésion date de plus de 13



- Côte d'Or
- Nièvre
- Saône et Loire
- Yonne

# Les langues vivantes et la réforme du collège

Alors qu'avec la réforme du collège le gouvernement s'attaque au peu de diversité qui existe en fermant notamment les bilangues et les sections européennes il a publié au BO du 20 octobre une circulaire demandant aux recteurs de « diversifier » et de « rationaliser » l'offre de LV. Les collègues de langues et notamment ceux d'allemand apprécieront. On sait en effet que dans de nombreux collèges l'enseignement de l'allemand sera réduit à 7H30... et on nous parle de diversification !

**Le SNES-FSU a réuni les collègues d'allemand le 25 novembre**, il a été décidé de faire une demande d'audience auprès du recteur et de l'IPR. Des contacts seront pris avec les fédérations de parents d'élèves dès que la nouvelle carte des LV sera connue. Le SNES-FSU revendique un véritable plurilinguisme mais les restrictions budgétaires et la compétence donnée aux académies de gérer l'offre linguistique entraînent bien souvent le contraire. Les langues à faible diffusion souffrent d'une politique d'adéquation départementale voire régionale et bien souvent aucune dotation n'est prévue pour ces dernières. Les LV3 sont enseignées « dans la limite des ressources dis-

## 120 bilangues anglais/allemand en Bourgogne, 75% des collèges. Combien en restera-t-il à la rentrée 2016 ?

Bilangues dans les collèges	21	58	71	89	Total général
Anglais/allemand	40	17	31	24	112
Anglais/allemand et anglais/espagnol	4		2	2	8
anglais/espagnol			5	1	6
anglais/italien		1	1		2
pas de bilangues	3	12	12	4	31
Nombre de collèges	47	30	51	31	159
% de collège sans bilangues	6%	40%	24%	13%	19%

ponibles en académie » stipule la circulaire. De qui se moque t'on ?

Dans notre académie la CAELVE (Commission Académique des Langues Vivantes Etrangères) initialement prévue le 11 décembre est repoussé à une date ultérieure. Le SNES-FSU y est présent mais c'est une commission purement consultative.

Un Comité Technique Académique relatif aux Langues Vivantes prévu le 18 décembre est également reporté en janvier. N'hésitez pas à nous faire remonter toute information qui pourrait nous être utile dans ces deux instances : [s3dij@sn.es.edu](mailto:s3dij@sn.es.edu)

Enfin la section académique du SNES-FSU organise comme tous les ans **un stage pour les professeurs de langues vivantes le jeudi 28 janvier 2016**. Attention la demande d'autorisation d'absence est à faire **avant les vacances de Noël**. N'hésitez pas à prendre contact avec la section académique.

Isabelle Cheviet

**Grève intersyndicale annoncée pour fin janvier**  
Abrogation de la réforme du collège, pour une autre réforme.  
Pour un vrai bilan de la réforme Chatel des lycées et une vraie réforme, pas une aggravation !  
Pour des postes supplémentaires.

## La vie démocratique du SNES-FSU

Les élections à la FSU viennent de se terminer, les congrès départementaux se tiendront en janvier et le congrès national début février.

Et c'est également une année de congrès pour le SNES-FSU !

Vote sur les rapports d'activité (national et académique), sur les rapports financiers :

25 janvier-12 février 2016. Un journal SNES-DIJON paraîtra mi-janvier.

**Congrès académique** : 17-18 mars à Chalon-sur-Saône

**Congrès National**: 28 mars-1<sup>er</sup> avril à Grenoble

**Election des directions nationales, académiques et départementales** du 2 mai au 26 mai. Un SNES-DIJON paraîtra fin avril.



# Réforme du collège : poursuivre la lutte

S'il est bien une réforme qui ne passe pas, c'est celle-là !

Malgré le déploiement d'IPR, IEN et de formateurs (parfois contre leur gré), l'opposition, la grogne sont largement majoritaires dans les salles des professeurs. Mais si vous interrogez les responsables (du chef d'établissement à la ministre) tout va bien ! Le pharmacien Coué a fait des émules.

De la même façon que la ministre est passée en force refusant la discussion avec les organisations syndicales opposées à la réforme (elles représentent 80% des enseignants !), rectorat et IPR font de même, refoulant les critiques selon deux discours :

- *Courtois, mielleux, mais faux-cul : rien de neuf dans cette réforme, c'est déjà ce que vous faites .*
- *Direct, autoritaire : « vous êtes des fonctionnaires et vous devez appliquer ce qu'on vous demande de faire.*

Les arguments ne sont jamais sur le fond, les réponses différées :

- *Vous verrez les détails avec votre chef d'établissement*
- *On y reviendra plus tard ... mais ça n'a jamais été le cas !*
- *On va trouver les réponses ensemble ...*

## Quelques moments délicieux

Un IPR d'une discipline dispensée uniquement en lycée qui vient vendre la réforme : perdu le pauvre, les collègues avaient finalement à la fin envie de le reconforter !

Le silence des collègues là pendant une heure, la moitié des collègues qui s'en vont ici, etc.

Un Conseil d'Administration qui se prononce contre la réforme ...

## Et des inquiétudes

Mais ce déploiement de formations contribue à accroître l'inquiétude des collègues (celle aussi des chefs d'établissement !). Qu'est-ce qui va changer dans mon travail l'an prochain ? Que va devenir mon poste ? Devrais-je aller compléter mon service dans un autre établissement ? Vais-je devoir accepter d'enseigner une autre discipline ? Avec qui je vais devoir travailler ? Mais on va passer des heures et des heures dans les établissements ... et des questions de ce type, il y en a des centaines.

L'expérience des lycées avec la ré-

forme Chatel et la mise en œuvre de l'AP et de « l'autonomie » nous montre que les conflits entre enseignants et disciplines se sont développés, que les « usines à gaz » montées par certains proviseurs ne fonctionnent pas et sont épuisantes. Un IPR de maths a même affirmé que l'AP fonctionnait très bien : mentir, mentir, il en restera toujours quelque chose.



**Pour l'instant : freiner, repousser, combattre encore !**

**Formation-formatage** : tous les enseignants et CPE de collège sont convoqués à deux journées de formations disciplinaires entre fin décembre et mi février. Ce sont deux journées qui doivent permettre de nouveau de résister contre la réforme (cf. consignes disponibles sur notre site).

**Allemand (voir page 2)**

**Lettres classiques : la section académique du SNES-FSU a réuni les enseignants de lettres classiques le 7 octobre.** Nous rencontrerons les IPR le 4 décembre notamment sur la réforme. Les chefs d'établissements commencent à réfléchir au devenir des langues anciennes. Dans un collège, plus de grec, moins de latin et les horaires passent de 10h à 4,5h, même pas l'horaire réglementaire !

Nous demandons le maintien des heures consacrées cette année aux langues anciennes : aucune baisse !

**Dotation horaire : le bluff du rectorat**

Là aussi, pas d'inquiétude, la dotation des collèges sera maintenue à effectifs constants nous dit-on mais le DASEN de Saône et Loire ne peut pas assurer un maximum de 28 élèves par division (le SNES-FSU revendique 24 et 20 en REP) . C'est ce qui avait été dit pour la réforme des lycées, on a bien vu que l'année suivante, ce n'était plus le cas ! On le sait bien, les horaires non attachés à une discipline sont fragiles : c'est ainsi que sous la Présidence de Chirac, De Robien avait retiré une demi-heure en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> en 2006 en passant par un simple arrêté !

## Des programmes nouveaux avec des manuels anciens

Le SNES-FSU s'oppose aux nouveaux programmes car ils sont directement liés à cette réforme, ils n'étaient plus annuels et devaient être mis en œuvre la même année. Le Conseil Supérieur de l'Education a majoritairement voté contre (UNSA et SGEN ont voté Pour !). *S'il reste quelques adhérents de ces deux syndicats dans vos collèges vous pouvez les remercier ... ou leur demander de changer rapidement de syndicat !*

Selon la presse, sur recommandation du ministère de l'Education nationale, la publication des manuels va être « échelonnée » sur deux ans. Seules les matières les plus directement concernées par les nouveaux programmes (français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante 2 en 5<sup>e</sup>, sciences en 6<sup>e</sup>) auront leurs manuels en 2016. Les autres seront publiés en 2017. « *Les éditeurs peuvent ainsi préparer les manuels et répartir leur travail dans de bonnes conditions* », justifie Najat Vallaud-Belkacem.

Demandez donc aux IPR et aux recteur de justifier cette mise en œuvre en une seule fois ?! Il est même possible d'avoir des horaires différents d'une année à l'autre ...



# Compte rendu du STAGE METIER MANAGEMENT

44 participants à un stage syndical intitulé « comprendre le nouveau management pour pouvoir lui faire face », ce n'est malheureusement pas une surprise ! Si nous nous réjouissons de ce qu'un stage de formation syndicale recueille un tel succès (personne n'y a été désigné volontaire d'office !), nous nous inquiétons de la multiplication des conflits et de la façon dont ils affectent les personnels. Comme nos publications sont souvent lues par les chefs d'établissement et qu'ils y voient parfois des atteintes à leur fonction, autant éteindre tout début de polémique : les intervenants nous ont dit que ceux-ci n'étaient pas fous ! Non, il s'agit bien d'un système qui part à la dérive en suivant les préceptes d'une idéologie managériale mortifère qui conduit à une dilution des repères et des valeurs. Transposition française d'une invention vieille de 40 ans qui a germé dans les cerveaux des conservateurs anglo-saxons, le nouveau management public a été propulsé dans les administrations au début des années 2000 mais c'est le quinquennat Sarkozy qui fut son plus important catalyseur.

## La pression évaluative et le dogme de la dépense trop chère

Le management déploie systématiquement deux idées : il faut faire des économies car on dépense trop, notamment pour les services publics (ce n'est pas un problème de moyens mais un problème d'utilisation) en même temps qu'il nourrit la défiance à l'égard de l'Etat, de ce qui le représente, par exemple les services publics. Pour s'imposer dans le débat public, il s'agit de faire croire aux dysfonctionnements et aux carences supposés des services publics alors que les sondages indiquent le contraire. Afin d'évaluer le coût et l'efficacité, une batterie d'indicateurs va être utilisée, dont les résultats des élèves (on leur fait passer des tests qui vont définir le niveau de l'établissement). On comprend rapidement qu'un élève socialement favorisé est un élève rentable puisqu'il permet d'obtenir le meilleur rapport efficacité – coût. C'est le point de départ de la concurrence entre les établissements : attirer les bons élèves pour avoir de bons indicateurs et obtenir des moyens. Ce sont des évaluations quantitatives sur des indicateurs chiffrés et immédiats. C'est une absurdité : comment évaluer quantitativement des choses qualitatives et qui ont une portée sur le long terme ? A partir du moment où un établissement est évalué sur les résultats des élèves, il y a des effets pervers induits : tri social des élèves, bachotage, triche sur les résultats et bien sûr, la rémunération au mérite, que cela soit pour les personnels ou les chefs d'établissement...

## La rémunération au mérite

Depuis 2005 et la mise en place de contrats d'objectifs pour lequel le formalisme managérial est identifiable (à partir d'un constat, on définit des objectifs et l'évaluation de la réussite des objectifs par des indicateurs), les indicateurs censés représenter un établissement ont été considérablement modifiés. Les objectifs assignés sont systématiquement présentés comme relevant du bon sens commun. Les indicateurs, eux, ne sont pas discutés. Ainsi, dans le projet académique écrit par le recteur en 2013, on peut voir comme objectif de faire évoluer les pratiques pédagogiques et de favoriser l'innovation. Pourquoi pas... encore qu'on aimerait avoir les moyens de ces évolutions et de cette innovation par une formation continue rendue digne de ce nom. Mais l'indicateur choisi révèle la cible attendue par le recteur : « le nombre de classes sans notes ».

La recteur reçoit une lettre de mission du ministre, et en écrit lui-même une aux IADASEN. Ceux-ci écrivent des lettres de missions aux chefs d'établissement... Il ne fait aucun doute qu'à chaque strate, le supérieur égrène des objectifs lui permettant d'atteindre sa cible, ses objectifs. Finalement, En utilisant l'autonomie comme fer de lance, on assiste à une véritable recentralisation du fonctionnement du système éducatif et on s'éloigne des besoins des élèves : le management fait toujours le contraire de ce qu'il prétend viser... Les établissements sont donc classés en fonction de ces indicateurs. Un tel est dans le rouge au niveau du nombre de conseils de discipline. Qu'importe si un élève arrive avec une arme à feu, il aura obligatoirement un sursis... sinon le chef d'établissement sera mal évalué... Dans un autre, c'est le taux de passage en 2<sup>nd</sup>e GT qui est inférieur à la moyenne départementale ? Personne ne s'offusquera de ce que le chef d'établissement revienne sur certaines décisions du conseil de classe, son évaluation en dépend. D'ailleurs, dès cette année, l'avis du conseil de classe ne sera plus demandé ! Ici, c'est le niveau de validation des compétences du socle qui n'est pas bon ? Et vous oserez vous étonner de ce que le chef vous assomme de réunions pour revoir « le processus de validation et définir de nouveaux arbitrages », « pour sécuriser la procédure en menant un projet de classe sans note » ? Enfin, son évaluation, sa promotion, sa mutation en dépendent. Et vous pouvez l'y aider, bien qu'on ne vous facilite pas la tâche.

En effet, encore faut-il pour cela connaître les indicateurs de l'établissement et sa lettre de mission. Or, cette lettre est top secret ! Même entre eux, ils ne se la montrent pas... L'évaluation au mérite est un

redoutable piège qui éjecte l'élève de la place de choix qu'il occupait depuis 89 et la loi de refondation de Jospin : le centre de l'école.

## La complicité d'un syndicat corporatiste

Mais tous ces glissements nécessitent des appuis opérationnels sur le terrain. Le syndicat des chefs d'établissement qui obtient 75% des voix aux élections professionnelles (et contribue à faire monter la représentativité de l'UNSA, syndicat sur lequel les gouvernements de droite et de gauche s'appuient pour faire passer les contre réformes) a accompagné ces dérives, en a même revendiqué certains aspects. C'est à lui, en partie, que l'on doit le délire des nominations hors barème sur lettre de motivation dans les établissements ECLAIR (supprimés en 2014). Le même a souhaité pouvoir écrire des lettres de mission aux professeurs principaux, etc... tout cela a préparé en 2011 la proposition de Chatel de confier l'évaluation des enseignants aux seuls chefs d'établissement. Pourquoi de nombreux chefs rejoignent ce syndicat ? Pas par machiavélisme. Dans le « milieu », s'afficher proviseur ou principal et affilié à la FSU, c'est se couper de la profession... parce que la FSU, c'est les profs ! Mais il y a aussi beaucoup d'intérêt à côtoyer un syndicat qui a la main sur les opérations de mouvement et qui obtenait jusqu'à l'année dernière encore que les postes de personnels de direction vacants ne soient pas publiés...

Ce stage, outre le plaisir d'écouter deux intervenants talentueux (Evelyne Bechtold Rognon, professeur de philosophie, SNES-FSU et Eric Mansencal, proviseur et secrétaire général adjoint du SNUPDEN-FSU), a eu une vertu fondamentale. Il a permis de prendre conscience que lorsqu'un conflit éclatait dans un établissement, ce n'était pas toujours lié à une incompatibilité entre deux personnes, aux maladroites d'un chef. Non, ici, comme ailleurs, c'est la « faute au système », qui, à tous les étages, sonne faux. Et ça donne d'autres perspectives collectives pour en combattre toutes les dérives !

Romain Morlat

## **Le savez-vous ?**

**Management** vient de manège où les chevaux doivent toujours suivre le même parcours, sans réfléchir ...

# Stage CHS-CT mardi 9 février *Inscriptions avant le 9 janvier*

## Avec Hervé Moreau, secrétaire du CHS-CT ministériel

La section académique du SNES-FSU organise le mardi 9 février 2016 à Dijon (lieu à préciser) un stage syndical sur le métier, la santé au travail, centré sur le fonctionnement du CHS-CT.

En relation avec les militants SNES et FSU de notre académie, **Hervé Moreau, secrétaire du CHS-CT ministériel et membre du SNES-FSU interviendra et animera cette journée de formation syndicale.**

### La santé au travail dans le paysage politique

Dans l'Education Nationale, les CHS-CT existent depuis 2011. Il a pourtant fallu attendre l'année scolaire 2012/2013 pour qu'ils commencent à se mettre en place malgré les freins de l'institution. Encore à cette rentrée, le SNES FSU a dû intervenir auprès du rectorat afin que les moyens de fonctionner soient donnés aux représentants des personnels dans cette instance. Il faut noter que 5 CHS-CT existent dans notre académie (1 académique, 4 départementaux) et que leurs missions s'étendent aux 23000 agents travaillant pour l'Education Nationale au sein de l'académie de Dijon. Il y a comme un déséquilibre...

Le gouvernement a une responsabilité majeure dans la non prise en compte de la question de la qualité de vie au travail. La loi Macron entraînera plus de pression sur les salariés pour travailler le dimanche. La loi Macron supprime le délit d'entrave par lequel les employeurs pouvaient être condamnés en cas de freins au fonctionnement de certaines instances représentatives des personnels comme les CHS-CT dans le privé. Et la loi Rebsamen sur le travail prévoit quant à elle la fusion des CE et des CHS-CT dans les entreprises de plus de 300 salariés, comme si ces deux instances avaient le même rôle. Que va-t-il rester du compte pénibilité alors que le gouvernement, après avoir repoussé sa mise en place partielle, s'apprête à revenir sur des critères comme la manipulation de charges lourdes ?

Les questions de sécurité et de santé au travail représentent une entrave pour les employeurs. Dans notre secteur, nous le voyons : toutes les préconisations médicales de la médecine de prévention ne sont pas prises en compte, loin de là ! Et ce sont les personnels qui le paient

de leur santé.

### Mettre le travail en débat

Pour peu qu'on s'intéresse à la santé, le débat sur le travail est alors très prégnant. L'expérience quotidienne individuelle et collective de chacun constitue la clé de voute de toute prévention. Il faut rendre visible les difficultés d'exercice qui pèsent singulièrement sur les conditions de travail et de vie : service partagé entre plusieurs établissements, trajets parfois longs et répétés, emplois du temps incompatibles, impossibilité de prendre une pause déjeuner, absence de marges de manœuvre, absence de délais de mise en place de la suppléance, intégration dans l'établissement et dans le collectif de travail, mauvaise qualité des rapports avec la hiérarchie, conflits de normes, de valeurs...

Il s'agit donc, pour le CHS-CT, d'analyser les situations de travail et leur impact sur la santé physique et mentale de chacun.

### Un exemple d'un débouché dans notre académie

Avec le SNES-FSU, les conditions de travail des TZR ont depuis de nombreuses années été dénoncées auprès du rectorat. En 2013, la section académique du SNES-FSU a réalisé une enquête sur les conditions de travail de ces personnels dont les résultats ont été présentés lors d'un CHS-CT académique. C'est en passe de déboucher sur un plan de prévention contraignant les chefs d'établissement à prendre en compte, outre le temps passé dans les transports, d'autres contraintes d'organisation du travail propres aux services partagés sur plusieurs établissements.

Que c'est long !!!  
Mais rien n'aurait pu se faire sans la mobilisation de cette instance, du syndicat, des personnels

### Déroulement

#### prévisionnel du STAGE

- 1) Présentation des CHS-CT, cadre réglementaire, les différents échelons et les compétences
- 2) Quelques outils pour analyser les situations de travail : comment la santé est-elle atteinte ? Quelques rudiments de l'approche ergonomique, analyse des facteurs de risques, des contraintes organisationnelles à un cheminement possible pour une démarche de prévention des risques .
- 3) Quelques études de cas au travers de l'activité des CHS-CT. Comment écrire les signalements, comment recueillir les données, comment les élus peuvent conseiller les collègues pour sortir du conflit interpersonnel pour ramener le débat sur le travail.
- 4) Comment articuler l'action entre les différentes instances (CHS-CT, CTA, CTSD), entre le syndicat et le CHS-CT ?

## Modalités pratiques

### Demande à formuler

## avant le 9 janvier

(modèle disponible sur notre site)

**Inscription indispensable dès maintenant auprès du SNES**

**(s3dij@snes.edu ou 03 80 73 32 70) pour l'organisation pratique du stage**

## Retraite : la CFDT (et donc le SGEN) signe pour 63 ans !

Ce n'est pas la première signature de la CFDT sur les retraites qui va se traduire par une aggravation de la situation de millions de futurs retraités du privé : soit ils partent à 62 ans mais avec une retraite réduite pendant 3 ans, soit ils partent en retraite à 63 ans.

Et que croyez-vous qu'il va arriver pour les fonctionnaires ? Vous n'entendez pas déjà tous ces bien-pensants au porte-monnaie bien plein demander l'alignement des fonctionnaires sur le privé ?

Les conséquences du recul de l'âge de 60 à 62 ans commencent à se faire sentir : le taux d'emploi des 15-24 ans baisse et celui des 55-64 ans augmente ; les revenus des retraités baissent et de plus en plus de jeunes n'en ont pas. Belle société que la nôtre qui épuise les « vieux » et laisse les jeunes au chômage !



## Le stage TZR du 26 novembre

Le stage TZR du 26.11.15 a réuni une quinzaine de TZR qui ont récolté de nombreuses informations leur permettant de faire respecter leurs droits (affectations, issr et frais de déplacements, connaissance du délai pédagogique. ...) et de connaître les possibilités de recours ou de signalement CHS-CT.

L'après midi, après un temps d'échange à propos de la réforme du collège et son impact sur ses conditions de travail déjà souvent très difficiles des TZR, un temps de réflexion a été consacré à d'éventuelles nouvelles revendications pour les bonifications TZR a permis de définir des objectifs. Ensuite le groupe a commencé à préparer un nouveau "livre noir" des TZR, sous le titre "nos pires moments de TZR": des affectations, en passant par les conditions d'exercice et les difficultés pour obtenir un poste, jusqu'au sentiment pénible d'être un "pion", un bouche-trou" qui ne trouve pas de perspective dans sa carrière et de reconnaissance dans son travail. **Les premiers témoignages sont donc recueillis** et la démarche va se poursuivre avant d'être relayée en audience au rectorat. "Les oubliés du métier de prof" ont bien du mal à préserver leur goût pour leur métier et le terme de "carrière" leur paraît pour le moins ironique!

Véronique Dadou

## CIO : demain, rentrée 2016, on ferme !

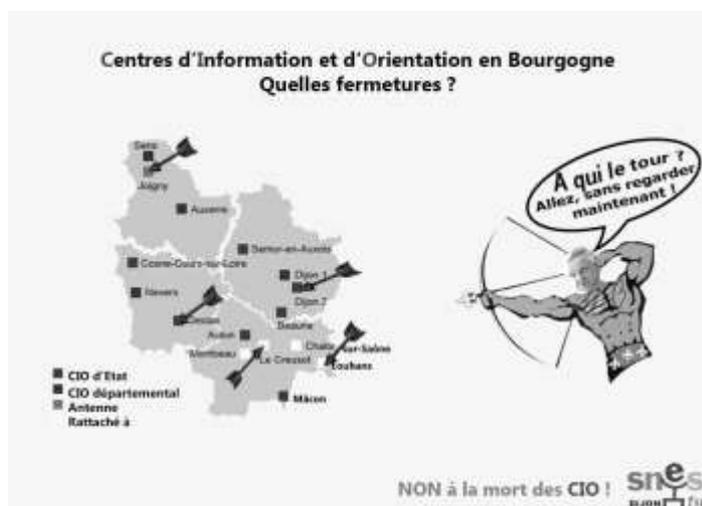
Sont concernés les CIO ou sites ou annexes de Decize, Joigny, Dijon1, Le Creusot, Louhans, ça fait beaucoup !

Est-ce une obligation ministérielle ? Même pas ... c'est le travail d'un recteur qui veut se faire bien voir (c'est peut-être écrit dans sa lettre de mission, cf. stage management page 6) !

Mais pourquoi éloigner les COP des établissements, pourquoi éloigner les jeunes et les familles des CIO ? Pour le bien des élèves certainement ? Pour mieux aider les enseignants et les chefs d'établissement certainement ? Pour faire voyager les COP et les familles certainement ? Pour faire des économies car les Conseils Départementaux ne veulent plus financer les CIO ?

**Pour le SNES-FSU, c'est clair : nous refusons toute fermeture de CIO. C'est ce que nous avons dit au rectorat le 3 décembre.**

Et la Région ? Calme plat pendant cette période électorale mais soyons certains que dans le cadre de la nouvelle Région, nous devons faire face à de nouvelles offensives ... pour que les COP s'occupent d'un public non scolaire ... pour le bien des élèves certainement, c'est ce que nous expliquera le recteur !



# L'Arlésienne du bilan de la réforme des lycées . . .

Le bilan de la réforme « Chatel » du lycée semble enfin se mettre en place en cette fin d'année 2015 ... Les objectifs annoncés de cette réforme étaient principalement le rééquilibrage des différentes séries du baccalauréat et la lutte contre les déterminismes sociaux... Qu'en est-il réellement ?

À la session 2015 du baccalauréat (résultats provisoires), 77,2% d'une génération a obtenu le baccalauréat, dont 39,5% pour le baccalauréat général, 15,5% pour le baccalauréat technologique et 22,2% pour le baccalauréat professionnel. Le phénomène le plus marquant est ici la baisse de la proportion des bacheliers technologiques qui contribuaient à hauteur de 18,5% au taux d'accès au baccalauréat en 2000 contre 15,5% en 2014.

## Ci-contre, évolution des effectifs de Première par série (2009-2014) France ENTIERE Public + Privé

Le rééquilibrage des séries n'a pas eu lieu ! Au contraire, les séries Stmg et St2s s'effondrent et les séries Sti2d et L limitent la casse, davantage grâce au travail local des collègues pour promouvoir ces séries que par un véritable effet de la réforme. La série S accroît encore sa domination sans pour autant accroître le nombre de bacheliers se dirigeant vers des études scientifiques...

Séries	2009	2014	2009/2014
ES	100 792	109 422	+ 8,6 %
L	50 605	54 320	+ 7,3 %
S	165 647	190 059	+ 14,7 %
STI/STI2D	30 303	30 869	+ 1,9 %
STL	7859	8333	+ 6,0 %
STMG	78 445	64 071	- 18,3 %
ST2S	25 741	22 163	- 13,9 %
STIAA/STD2A	2 477	3 123	+ 26,1 %
Autres	3984	3 152	- 20,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>465 853</b>	<b>485 512</b>	<b>+ 4,2 %</b>

## Ci-dessous, part des Professions et Catégories Socioprofessionnelles dites défavorisées par série

Séries	ES	L	S	STI/STI2D	STG/STMG	ST2S	STL	STD2A
<b>2009</b>	21,2 %	23,1 %	16,8 %	29,9 %	35,8 %	37,6 %	30,5 %	-
<b>2014</b>	22,0 %	25,9 %	17,5 %	29,7 %	36,8 %	37,4 %	33,0 %	18,2 %

Quand on parle de lutte contre les déterminismes sociaux, la part des élèves issus des PCS défavorisées par série est éloquente pour montrer l'échec de la réforme Chatel. La hiérarchisation des séries est flagrante ! La proportion d'élèves issus de PCS défavorisées est deux fois plus forte en série Stmg qu'en série S ! Et les élèves « défavorisés » semblent concentrés dans les séries technologiques... La réforme n'a donc absolument pas entraîné une égalité des chances pour les élèves ni une égale dignité des séries. Quel échec total donc !

De plus, le bilan de la réforme ne donnera pas la parole aux enseignants que nous sommes. Donner la parole aux lycéens est certes une bonne chose mais ne pas la donner aux enseignants continue de montrer le mépris (comme pour la réforme du collège) du ministère envers nous !

Ces quelques constats statistiques montrent pourtant qu'il y a urgence à revoir le fonctionnement du lycée... Le Snes est porteur de propositions... mais pas celles de la réforme Chatel.

Pierre Giezek – S 3 Lycées

## De plus en plus d'élèves dans le privé !

Alors que la ministre indique vouloir « renforcer la mixité sociale » nous constatons que dans notre académie (nous n'avons pas encore les données pour la France entière) l'évolution des effectifs dans le public et dans le privé conduit au contraire ; car en effet, les élèves des établissements privés ne sont pas du tout (statistiquement) issus des mêmes catégories sociales que les élèves des établissements publics.

Entre la rentrée 2013 et la rentrée

2015, les effectifs du privé dans le premier degré ont augmenté de 8% pendant que les effectifs dans le public baissaient de 2%. Pour le SNUIPP-FSU, la réforme des rythmes scolaires est la cause de cette évolution (aucune école privée de Côte d'Or n'applique cette réforme). Le rectorat a fini par l'admettre.

Dans les collèges, sur la même période, les effectifs du privé ont augmenté de 0,5% alors que ceux du public baissaient de 2%.

En seconde GT, les effectifs ont augmenté de 5% dans le public et de 11% dans le privé.

Que va-t-il se passer avec la réforme du collège ? Nous craignons par exemple que les classes bilangues supprimées dans les collèges publics puissent être maintenues voire se développer dans le privé. Et les langues anciennes ne vont-elles pas disparaître de nombreux collèges ?

### Inquiétude donc.

Le quinquennat Hollande qui devait être celui de la priorité à l'éducation nationale sera-t-il finalement celui du développement de l'enseignement privé ?

## En direct des établissements

Nous, enseignants du collège de Tonnerre n'avons pas souhaité participer à la partie du conseil pédagogique concernant la réforme du collège. En effet, nous nous opposons à la mise en œuvre d'une réforme qui ne nous paraît pas bénéfique pour les élèves et qui pose de nombreuses difficultés pratiques.

Lors des différentes présentations officielles de cette réforme, aucune réponse claire n'est jamais apportée sur :

- la constitution des groupes d'AP et d'EPI.
- Le temps de concertation.
- La répartition des EPI sur les 4 années en tenant compte, entre autres, de la mobilité géographique des élèves et des enseignants.
- la concertation «écoles-collège» pour la cohérence du cycle 3.
- la pertinence de la validation du cycle 4 et du nouveau brevet.
- les effectifs réels des élèves dans les multiples dispositifs.
- ...

En outre, les éditeurs ont obtenu un délai pour étaler la publication des manuels scolaires, comment se fait-il que les enseignants doivent généraliser la mise en place des nouveaux programmes, des 8 EPI et de l'AP sur l'ensemble des niveaux dès la rentrée 2016 ?

A toutes nos inquiétudes, les réponses officielles sont toujours : « ne vous inquiétez pas, c'est ce que vous faites déjà, il faut juste le généraliser ». Ce genre de réponses dénote d'une mauvaise anticipation de la mise en place de la réforme et d'une méconnaissance du terrain.

En multipliant les dispositifs, les projets et les intervenants, nous sommes en droit de nous inquiéter sur la capacité des élèves à se repérer et à transférer leurs connaissances.

### Les représentants des personnels enseignants élus au Conseil d'Administration du collège Albert Camus d'Auxerre :

- expriment leurs inquiétudes face à la réforme des collèges ;
- constatent que la mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires se fera au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaire ;
- constatent que la mise en place de l'Accompagnement Personnalisé se fera au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaire ;
- constatent que cette mise en place se fera sans moyen de concertation entre les personnels ;
- constatent que les livres devront être changés sur les quatre niveaux alors que le budget ne permet qu'un renouvellement partiel pour un seul niveau ;
- s'inquiètent de la disparition programmée du Latin et du Grec qui seront mis en compétition avec d'autres projets au sein des EPI ;
- constatent que cette réforme se traduit par une baisse des horaires dans toutes les disciplines ;
- constatent que la publication des futurs manuels scolaires est échelonnée sur deux ans et déplorent que les enseignants doivent mettre en application la réforme pour les quatre niveaux dès la rentrée prochaine ;
- expriment leurs inquiétudes pour la pérennité de la deuxième langue vivante allemand compte tenu du fait que le bassin de recrutement des écoles primaires ne proposent pas l'allemand.



# calendrier CAPA et GT

Avancement.	CAPA COP	9 décembre 2015
Avancement.	CAPA CPE	9 décembre 2015
Avancement.	CAPA Certifiés	17 décembre 2015
Barème mouvement inter- tableau d'avancement CDIO.	CAPA COP	18 janvier 2016
Barème mouvement inter-académique.	GT CPE	18 janvier 2016
Barème mouvement inter-académique.	GT certifiés/ agrégés	22 janvier 2016
Liste d'aptitude.	CAPA Agrégés	21 mars 2016
Liste d'aptitude.	CAPA Certifiés	24 mars 2016
Congés de formation professionnelle. Requêtes en révision de notation administrative. Affectations sur poste adaptés.	CAPA COP	7 avril 2016
Mouvement inter-académique. Tableau d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Requêtes en révision de notation administrative. Congés de formation. Affectations sur postes adaptés.	CAPA PEGC	7 avril 2016
Tableau d'avancement à la hors classe. Requête en révision de notation administrative Congés de formations professionnelle. Affectations sur postes adaptés.	CAPA Agrégés	26 avril 2016
Tableau d'avancement à la hors classe. Requête en révision de notation administrative. Congés de formation. Affectations sur postes adaptés.	CAPA CPE	26 avril 2016
Tableau d'avancement à la hors classe. Requête en révision de notation administrative. Congés de formation. Affectations sur postes adaptés.	CAPA certifiés	12 mai 2016

### La circulaire rectorale concernant les personnels confrontés à des problèmes de santé est publiée

Elle s'adresse aux collègues qui demandent un poste adapté courte durée, un poste adapté longue durée, un aménagement de poste ou un allègement de service.

Le poste adapté peut être de courte durée (PACD) il est prononcé pour une durée d'un an, et renouvelable 3 ans.

Le poste adapté longue durée (PALD) est prononcé pour une durée de 4 ans et est renouvelable sans limite.

L'allègement de service est accordée pour une durée d'un an après avis du médecin de prévention.

Les dossiers doivent être retournés en double exemplaire au rectorat pour le **8 janvier 2016**, délai de rigueur. Attention tout dossier ne parvenant pas à cette date ne sera pas examiné par la commission qui les examine le 4 avril 2016.

Vous trouverez la circulaire ainsi que les différents imprimés sur notre site.

**ATTENTION, le mois de janvier est décisif pour les demandes de temps partiels, de congés formation, pour la notation administrative, pour candidater au corps des agrégés par liste d'aptitude.**